PRÉFET
DU TERRITOIRE
DE BELFORT
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Belfort, le 28/05/2021

AUTORISATION D'OUVERTURE EXCEPTIONNELLE DES COMMERCES LES DIMANCHES DE JUIN

Par arrêté préfectoral, Jean-Marie GIRIER, préfet du Territoire de Belfort a décidé d'autoriser exceptionnellement l'ouverture, les quatre dimanches de juin, des établissements de vente au détail non alimentaires qui mettent à disposition des biens et des services.

Cette mesure dérogatoire au repos dominical prise à la suite d'une consultation des élus et des organisations professionnelles et syndicales, poursuit un double objectif :

- accompagner et de soutenir économiquement les commerces du département, dont l'activité a été fortement impactée par la situation sanitaire et les mesures de fermeture de commerces non essentiels ;
- lisser le flux de clients sur l'ensemble de la semaine.

L'ensemble des commerces visés pourront ainsi ouvrir au public tous les jours de la semaine, sous réserve de donner un repos hebdomadaire par roulement à tout ou partie de leurs salariés, y compris les secteurs ici listés, faisant normalement l'objet d'arrêtés préfectoraux de fermeture hebdomadaire :

- les établissements d'ameublement, literie et décoration
- les commerces de détail d'articles de sport et de camping

Le préfet du Territoire de Belfort rappelle à l'ensemble des commerçants la nécessité de respecter strictement le protocole sanitaire renforcé prévu pour les commerces et aux clients, de veiller à appliquer les gestes barrières (lavage des mains, port du masque en toute circonstance, maintien des distances).

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle
Tél. : 03 84 57 15 76
Mél. : pref-communication@territoire-de-belfort .gouv.fr
Direction du cabinet

1 rue Bartholdi
90020 Belfort CEDEX